

REGLEMENT DU DIPLOME DE LICENCE

DROIT ECONOMIE GESTION

MENTION "ECONOMIE"

(Dispositions générales – Contrôle des connaissances – Descriptif des semestres)

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article I-1 : Obtention du diplôme de Licence

La Licence Droit Economie Gestion, mention « Economie » est organisée en trois ans, soit six semestres, chaque semestre donnant lieu à l'obtention de 30 crédits ECTS. Le diplôme de Licence est délivré après l'obtention des 180 crédits correspondants.

Les modalités d'obtention des crédits pour chacun des semestres de la Licence sont définies dans le présent règlement.

Article I-2 : Conditions d'accès

Lors de la première inscription au 1^o semestre de la Licence, les candidats doivent justifier du grade de bachelier de l'enseignement du second degré ou de l'un des titres admis en dispense de ce grade.

Pour les étudiants précédemment inscrits à l'UFR de Sciences Economiques de l'Université de Poitiers, l'inscription en deuxième année est de droit pour ceux qui ont validé au moins un des deux semestres de la première année. L'inscription en troisième année est de droit pour ceux qui ont validé au moins trois des quatre semestres des deux premières années (cf article II-1).

Pour les étudiants inscrits dans une Licence comportant la mention « Economie », la même règle s'applique. Dans tous les autres cas, l'inscription dans un semestre quelconque est subordonnée à l'autorisation de la commission compétente au sein de l'UFR.

Article I-3 : Accès en formation continue

La Licence Economie est ouverte à la formation continue. Elle peut accueillir des personnes en reprise d'études, exerçant une activité salariée depuis plusieurs années ou en recherche d'emploi, et qui peuvent, si leur parcours de formation, professionnel et personnel, le justifie, bénéficier de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), totale ou partielle. Les Validations d'acquis d'expérience (VAE) entrent dans le cadre général des dispositions prévues par l'Université. En relation avec l'équipe pédagogique du diplôme, le SAFIRE

(Service d'aide au développement de l'Alternance, de la Formation permanente, de l'Insertion professionnelle et des Relations Extérieures) assure une aide à l'élaboration des dossiers.

Sur la base des dossiers qui lui sont transmis, le jury de VAE de la Licence décide de l'admission et des dispenses, validations et attributions qu'il peut accorder et établit le plan individuel de formation du candidat ainsi retenu.

L'étudiant engagé dans la vie professionnelle peut bénéficier d'aménagements spécifiques (en plus des dispositifs VAE). Ceux-ci donnent lieu à la définition d'un plan de formation contractuel individualisé.

Article I-4 : Inscriptions administratives et inscriptions aux examens

L'étudiant doit procéder à son inscription administrative selon un calendrier fixé par l'Université et en tout état de cause avant le 30 septembre. Cette inscription est annuelle.

Au-delà de cette date du 30 septembre, il devra faire une demande d'inscription hors délais soumise à la décision du Président de l'Université.

L'étudiant doit aussi procéder à une inscription aux examens à des dates précisées dans le calendrier de l'année universitaire. L'ensemble des choix arrêtés lors de cette inscription est définitif.

Article I-5 : Unités libres

A partir du semestre 2, chaque semestre comporte une unité libre. L'étudiant intègre dans son cursus un enseignement de son choix pris dans une liste validée par l'Université.

L'étudiant ne peut en aucun cas valider deux fois le même enseignement d'unité libre. Lorsque cette unité libre est déclinée sur plusieurs niveaux (unité libre de langue LV2 notamment), l'étudiant ne peut valider un niveau d'enseignement inférieur ou égal à un niveau déjà validé ; il peut en revanche poursuivre dans la même unité à un niveau supérieur.

La composante qui organise l'unité libre choisie est chargée de l'évaluation de cette unité, et transmet la note correspondante à l'UFR de Sciences Economiques. Le nombre de crédits ECTS pour cette unité libre est celui défini dans le présent règlement.

Des enseignements proposés par la faculté de Sciences Economiques inclus dans cette liste et complémentaires des enseignements obligatoires de la Licence peuvent être suivis à ce titre :

- Analyse démographique (20 heures de cours, en semestre pair),
- Globalisation, économie et histoire (20 heures de cours, en semestre pair),
- Sociologie économique (20 heures de cours, en semestre impair),
- Intégration européenne (20 heures de cours, en semestre pair),
- Mathématiques après le baccalauréat (24 heures de cours, en semestre pair)

Les règles générales décrites dans le présent article s'appliquent au choix de ces unités libres.

Article I-6 : Stages

Les étudiants inscrits pour passer les examens correspondant au diplôme de Licence peuvent faire un stage dans une entreprise de leur choix.

Ces stages peuvent être réalisés en dehors des périodes d'enseignement (et notamment entre les semestres 2 et 3 et entre les semestres 4 et 5) ou pendant ces périodes, au semestre 5 ou 6, s'il est réalisé dans le cadre de l'Unité d'Expérience Professionnelle (UEP) (cf. article III-8)

Selon les cas, la validation de ces stages intervient au semestre 4, au semestre 5 ou au semestre 6. Les modalités de validation sont définies dans les dispositions du présent règlement propres à chaque semestre (cf. chapitre 3, articles III. 5b, III 7.b et III 8).

Dans tous les cas, le stage doit être autorisé par le Directeur de la composante (UFR de sciences économiques), après avis de la commission compétente, et précédé de la signature d'une convention.

Article I-7 : Projet personnel et professionnel

Le projet personnel et professionnel a pour objectif d'aider l'étudiant à réaliser un bilan personnel, à définir et à actualiser son portefeuille de compétences, à définir son projet de formation (choix d'unités libres, de poursuites d'études...) et préparer son insertion professionnelle. Cette démarche est réalisée sous la conduite d'enseignants et de professionnels dans le cadre du « projet d'insertion » au sein de l'UE 4 des semestres 2 à 6.

CHAPITRE II

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article II-1 : Organisation du cursus

Le cursus est organisé en semestres. Chacun de ces semestres correspond à 30 crédits ECTS. Pour un semestre, les crédits sont acquis :

- soit en obtenant la moyenne à chacune des unités,
- soit par compensation des unités du dit semestre.

Pour appliquer la compensation semestrielle, on calcule la moyenne pondérée des notes des unités composant le semestre (le coefficient de pondération de chaque unité est défini dans le présent règlement d'examen). Si cette moyenne semestrielle est supérieure ou égale à 10/20, l'ensemble des crédits du semestre est attribué à l'étudiant.

Les 60 crédits ECTS de chaque année de Licence peuvent être acquis soit en obtenant les crédits de chacun des semestres de l'année, soit par compensation de ces deux semestres. Dans ce dernier cas, pour appliquer la compensation annuelle, on calcule la moyenne annuelle (moyenne arithmétique des deux moyennes semestrielles de l'année). Si cette note est supérieure ou égale à 10/20, l'ensemble des crédits de l'année est attribué à l'étudiant.

Un étudiant peut poursuivre dans le semestre suivant s'il a validé l'ensemble des semestres précédents, ou s'il ne lui reste au plus qu'un semestre à valider sur cet ensemble.

Article II-2 : Acquisition des crédits

Seules les unités d'enseignements, et non les éléments qui les composent, sont porteuses de crédits ECTS.

En application de la compensation annuelle, les étudiants ayant obtenu une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 (cf. article II-1) bénéficient des 60 crédits ECTS des semestres de l'année et capitalisent l'ensemble des unités de ces semestres.

Les étudiants qui, sans pouvoir bénéficier de la compensation annuelle et, qui obtiennent sur un semestre une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20, capitalisent les unités de ce semestre, et bénéficient des 30 crédits correspondants.

Si un étudiant n'est pas admis à un semestre, il capitalise les unités pour lesquelles il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20, et obtient donc les crédits ECTS afférents à ces unités.

L'étudiant ne peut renoncer à la capitalisation d'une unité ou d'un semestre.

Article II-3 : Organisation du contrôle des connaissances

Les modalités du contrôle des connaissances sont données dans le présent règlement. Ces modalités et les rectifications éventuelles doivent être arrêtées, validées par les conseils (de l'UFR et de l'Université) et portées à la connaissance des étudiants dans le mois qui suit la rentrée universitaire officielle.

Le contrôle des connaissances au sein des unités est réalisé sous la forme d'un examen terminal ou d'un contrôle continu ou bien encore d'une combinaison des deux (conformément au présent règlement des examens).

L'examen terminal correspond à une évaluation unique effectuée à la fin de la période d'enseignement. Cette évaluation peut prendre diverses formes : épreuve écrite sur table, évaluation orale, dossier ou mémoire avec ou sans soutenance... Les modalités d'examen propres à chaque matière sont communiquées aux étudiants au début de chaque semestre.

Le contrôle continu, à la différence d'un examen terminal, se compose de plusieurs évaluations réalisées, au sein des éléments, en cours de semestre. Les évaluations portent à la fois sur le cours et sur les travaux dirigés. Elles peuvent prendre différentes formes : épreuves écrites, évaluation orale, exposés, dossiers... Les modalités de contrôle propres à chaque enseignement sont communiquées aux étudiants au début de chaque semestre.

Lorsque l'examen terminal prend la forme d'une épreuve écrite sur table, l'anonymat des copies est respecté. Les épreuves participant à la fixation des notes de contrôle continu, même si elles prennent la forme d'un écrit, ne sont pas soumises à l'anonymat.

Article II-4 : Assiduité

L'assiduité aux travaux dirigés est obligatoire. Toute absence à l'une de ces séances non justifiée, au plus tard une semaine suivant l'absence constatée, sera sanctionnée par la note 0 au contrôle continu correspondant.

Cependant, les étudiants exerçant une activité professionnelle peuvent, sur leur demande et compte tenu de la justification de cette activité professionnelle, être dispensés, totalement ou partiellement, de l'assiduité aux séances de travaux dirigés du semestre après décision du Directeur de l'UFR. La demande doit être faite avant le début des TD du semestre ou, le cas échéant, dès la signature du contrat du travail, si celle-ci a lieu après le début des TD.

De même, tout étudiant empêché d'assister aux séances de TD pour des raisons sérieuses et légitimes, doit solliciter auprès du Directeur de l'UFR l'autorisation de bénéficier du régime exceptionnel prévu au paragraphe précédent.

Les étudiants dispensés d'assiduité peuvent bénéficier d'aménagement de l'évaluation avec l'accord de l'équipe pédagogique.

Les étudiants dont l'activité professionnelle ne nécessite pas une dispense sur le semestre doivent prendre contact dès le début des cours avec les enseignants pour étudier avec eux d'éventuels aménagements.

La présence aux conférences professionnelles organisées dans l'UFR et annoncées aux étudiants comme faisant partie de leur cursus est obligatoire. Toute absence à l'une de ces conférences sera considérée comme une absence à une séance de TD de l'unité à laquelle cette conférence sera rattachée.

Article II-5 : Organisation de la première session

Les évaluations de contrôle continu sont réalisées tout au long du semestre concerné.
Les examens terminaux se déroulent à la fin de chaque semestre.

Article II-6 : Organisation de la deuxième session

Les étudiants capitalisent dès la première session les unités ou les semestres pour lesquels ils ont obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20. Ils ne peuvent pas renoncer à cette capitalisation.

En dehors des unités libres, l'étudiant conserve les notes de contrôle continu ainsi que les notes éventuelles de stage, hormis la note de stage UEP, obtenues en première session.

L'étudiant conserve le bénéfice de tout élément soumis à examen terminal pour laquelle il a obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 en première session.

L'étudiant qui désire renoncer à une note d'examen terminal supérieure ou égale à 10 sur 20 dans une unité non capitalisée doit en faire la demande écrite dans les trois jours qui suivent la publication des résultats de première session. L'étudiant a alors l'obligation de se soumettre à l'épreuve concernée. La note retenue est celle de la seconde session, quelle qu'elle soit.

L'étudiant ajourné à la première session d'examens repasse en deuxième session les examens terminaux dans toutes les matières dont il n'a pas gardé le bénéfice de la note.

L'étudiant ajourné à la première session et qui n'a pas capitalisé l'unité libre du semestre repasse en deuxième session une épreuve organisée par la composante qui a dispensé l'enseignement.

Article II-7 : Admission définitive

Sous réserve des dispositions des autres articles du présent règlement, l'étudiant a l'obligation de se présenter à toutes les épreuves du diplôme auquel il postule. Toute absence non justifiée dans un délai d'une semaine est enregistrée par l'indication « absence injustifiée » sur le procès verbal préparatoire à la délibération et interdit toute forme de compensation, sauf décision souveraine et spéciale du jury.

Dans le cas d'un examen terminal, lorsque l'absence est justifiée, elle pourra être sanctionnée par la note 0 lors de la délibération, sur décision du jury, si elle permet à l'étudiant de bénéficier de la compensation.

L'admission définitive correspond à l'obtention des crédits ECTS, soit directement, soit par compensation (cf article II-2), en première ou en seconde session.

Un étudiant qui n'a pas obtenu les 30 crédits d'un semestre est dispensé, lors du redoublement, des enseignements correspondant aux unités capitalisées. Il n'est donc ultérieurement soumis qu'aux épreuves des unités restantes.

Article II-8 : Les mentions

Les mentions "Assez bien", "Bien" et "Très bien" sont attribuées, pour la délivrance du diplôme de Licence, aux étudiants ayant respectivement obtenu une note moyenne générale au moins égale à 12, 14 et 16, la moyenne générale étant calculée comme la moyenne arithmétique des moyennes sur 20 de chacun des deux derniers semestres de la Licence.

CHAPITRE III

DESCRIPTIF DES SEMESTRES

Article III-1 :

Au cinquième ou au sixième semestre, l'étudiant peut remplacer le semestre classique par un semestre UEP – « Unité d'Expérience Professionnelle (UEP) ». Les semestres 5 et 6 peuvent également être remplacés par un semestre « ERASMUS ».

Il peut également postuler à l'obtention d'un double diplôme associant à la Licence Droit Economie Gestion mention « Economie », la Licence d'économie de l'Université Matej Bel de Banska Bystrica, en Slovaquie.

Article III-2 : Enseignements du premier semestre de la Licence

Unité d'enseignement (UE) / Elément constitutif	cours	TD	Coef.	Evaluation	Première session					Seconde session		
					Contrôle continu		Examen terminal			Examen terminal		
					Nature	Coef.	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.
UE1 - Acteurs et comportements (6 ECTS)	30	18	2									
Principes d'analyse économique	30	18		mixte	Oral + Ecrit	1,00	Ecrit	2h	1,00	Ecrit	2h	1,00
UE2 - Mécanismes (9 ECTS)	40	18	3									
Comptabilité Nationale	20	18		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,50						
Histoire des faits économiques	20	0		examen terminal			Ecrit	2h	1,50	Ecrit	2h	1,50
UE3 - Traitement des données et de l'information (6 ECTS)	20	33	2									
Mathématiques et statistiques	20	18		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
Informatique / Communication	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
UE4 - Ouverture et projet (9 ECTS)	40	27	3									
Sociologie	20	0		examen terminal			Ecrit	2h	0,75	Ecrit	2h	0,75
Droit et institutions	20	0		examen terminal			Ecrit	2h	0,75	Ecrit	2h	0,75
LV 1 Anglais	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,75						
Méthodologie du travail universitaire, projet d'insertion et recherche documentaire	0	12		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,75						

Article III-3 : Enseignements du deuxième semestre de la Licence

Unité d'enseignement (UE) / Elément constitutif	cours	TD	Coef.	Evaluation	Première session					Seconde session		
					Contrôle continu		Examen terminal			Examen terminal		
					Nature	Coef.	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.
UE1 - Acteurs et comportements (9 ECTS)	50	33	3									
Microéconomie (dont Maths)	30	18		mixte	Oral + Ecrit	0,75	Ecrit	2h	0,75	Ecrit	2h	0,75
Comptabilité et gestion d'entreprise	20	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,50						
UE2 - Mécanismes (6 ECTS)	40	18	2	mixte	Oral + Ecrit	1,00	Ecrit	3h	1,00	Ecrit	3h	1,00
Macroéconomie (dont Maths)	30	18										
Histoire économique contemporaine	10	0										
UE3 - Traitement des données et de l'information (6 ECTS)	15	30	2									
Statistiques appliquées	15	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
Informatique / Communication	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
UE4 - Ouverture et projet (6 ECTS)	0	33	2									
Dossier d'économie et recherche documentaire	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,50						
LV 1 Anglais	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
Projet d'insertion	0	3		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,50						
UE5 - Unité libre (3 ECTS)			1	Voir le règlement d'examen auprès de l'UFR organisatrice								

Article III-4 : Enseignements du troisième semestre de la Licence

Unité d'enseignement (UE) / Elément constitutif	cours	TD	Coef.	Evaluation	Première session					Seconde session		
					Contrôle continu		Examen terminal			Examen terminal		
					Nature	Coef.	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.
UE1 – Acteurs et comportements (9 ECTS)	65	48	3									
Microéconomie (dont Maths)	30	18		mixte	Oral + Ecrit	0,5	Ecrit	2h	0,5	Ecrit	2h	0,5
Marketing	15	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
Economie de l'entreprise	20	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
UE2 – Mécanismes (6 ECTS)	40	18	2	mixte	Oral + Ecrit	1,0	Ecrit	3h	1,0	Ecrit	3h	1,0
Monnaie et financement de l'économie (dont Maths)	30	18										
Histoire économique contemporaine	10	0										
UE3 – Traitement des données et de l'information (6 ECTS)	15	30	2									
Statistiques appliquées	15	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
Informatique	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
UE4 – Ouverture et projet (6 ECTS)	0	35	2									
Dossier d'économie et recherche documentaire	0	9		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,5						
LV 1 Anglais	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,5						
Anglais préparation certification	0	8		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,5						
Projet d'insertion	0	3		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,5						
UE5 – Unité libre (3 ECTS) *			1	Voir le règlement d'examen auprès de l'UFR organisatrice								

* L'unité d'enseignement 5 « Unité libre » est remplacée par un enseignement de Français Langue Etrangère dispensé à l'UFR Lettres et Langues (CFLE) pour les étudiants chinois originaires de l'Université de Xian Tian. Le régime d'examen s'appliquant à cet enseignement est alors celui de la dite UFR, qui transmettra à l'UFR de Sciences Economiques la note correspondante.

Article III-5 a : Enseignements du quatrième semestre de la Licence

Unité d'enseignement (UE) / Elément constitutif	cours	TD	Coef.	Evaluation	Première session					Seconde session		
					Contrôle continu		Examen terminal			Examen terminal		
					Nature	Coef.	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.
UE1 - Acteurs et comportements (6 ECTS)	33	33	2									
Microéconomie (dont Maths)	30	18		mixte	Oral + Ecrit	0,5	Ecrit	2h	0,5	Ecrit	2h	0,5
Simulation de Gestion (Jeu d'entreprise)	3	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
UE2 - Mécanismes (9 ECTS)	50	33	3									
Macroéconomie (dont Maths)	30	18		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,50						
Commerce international	20	15		mixte	Oral + Ecrit	0,75	Ecrit	2h	0,75	Ecrit	2h	0,75
UE3 - Traitement des données et de l'information (6 ECTS)	15	30	2									
Statistiques appliquées	15	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
Informatique	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,00						
UE4 - Ouverture et projet (6 ECTS)	0	35	2									
Dossier d'économie et recherche documentaire ou rapport de stage	0	9		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,50						
LV 1 anglais	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,50						
Anglais préparation certification	0	8		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,50						
Projet d'insertion	0	3		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,50						
UE5 - Unité libre (3 ECTS) *			1	Voir le règlement d'examen auprès de l'UFR organisatrice								

* L'unité d'enseignement 5 « Unité libre » est remplacée par un enseignement de Français Langue Etrangère dispensé à l'UFR Lettres et Langues (CFLE) pour les étudiants chinois originaires de l'Université de Xian Tian. Le régime d'examen s'appliquant à cet enseignement est alors celui de la dite UFR, qui transmettra à l'UFR de Sciences Economiques la note correspondante.

Article III-5 b : Stage

Les étudiants ayant effectué un stage facultatif hors période d'enseignement entre le deuxième et le troisième semestre de la Licence peuvent remplacer la réalisation du dossier d'économie prévu dans l'UE 4 par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage. Cette possibilité est soumise à l'autorisation du Directeur, après avis de la commission pédagogique qui aura dû être informée du projet de l'étudiant avant le début du stage.

Article III-6 : Enseignements du cinquième semestre de la Licence

Unité d'enseignement (UE) / Elément constitutif	cours	TD	Coef.	Evaluation	Première session					Seconde session		
					Contrôle continu		Examen terminal			Examen terminal		
					Nature	Coef.	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.
UE1 - Acteurs et comportements (9 ECTS)	55	30	3									
Marché financier : les produits de financement	25	15		mixte	Oral + Ecrit	0,750	Ecrit	2h	0,750	Ecrit	2h	0,750
Stratégie et finance d'entreprise	30	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,500						
UE2 - Mécanismes (6 ECTS)	45	33	2									
Economie monétaire internationale	15	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,000						
Cycles économiques (dont mathématiques appliquées aux modèles de cycles)	30	18		mixte	Oral + Ecrit	0,500	Ecrit	2h	0,500	Ecrit	2h	0,500
UE3 - Traitement des données et de l'information (6 ECTS)	23	30	2	contrôle continu	Oral + Ecrit	2,000						
Enquête informatique	3	15										
Econométrie	20	15										
UE4 - Ouverture et projet (6 ECTS)	0	24	2									
Anglais	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,000						
Connaissance du milieu professionnel et projet d'insertion	0	9		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,000						
UE5 - Unité libre (3 ECTS)				Voir le règlement d'examen auprès de l'UFR organisatrice								

Les étudiants peuvent choisir de remplacer cet ensemble d'enseignements par un stage UEP (voir Art.III-8) ou un séjour ERAMUS (voir Art.III-9).

Article III-7 a : Enseignements du sixième semestre de la Licence

Unité d'enseignement (UE) / Elément constitutif	cours	TD	Coef.	Evaluation	Première session					Seconde session		
					Contrôle continu		Examen terminal			Examen terminal		
					Nature	Coef.	Nature	Durée	Coef.	Nature	Durée	Coef.
UE1 - Acteurs et comportements (9 ECTS)	50	51	3									
Entreprises et territoires (dont statistiques appliquées à l'analyse spatiale)	20	18		mixte	Oral + Ecrit	0,5	Ecrit	2h	0,5	Ecrit	2h	0,5
Analyse de secteurs (dont statistiques appliquées à l'analyse de secteur)	15	18		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
Marchés financiers : les produits de gestion des risques	15	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
UE2 - Mécanismes (9 ECTS)	55	15	3									
Théories des marchés financiers	15	0		examen terminal			Ecrit	2h	1,0	Ecrit	2h	1,0
Histoire de la pensée économique	20	0		examen terminal			Ecrit	3h	1,0	Ecrit	2h	1,0
Croissance économique	20	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
UE3 - Traitement des données et de l'information (6 ECTS)	0	24	2									
Traitement statistique à partir de l'enquête	0	9		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
Informatique	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	1,0						
UE4 - Ouverture et projet (3 ECTS)	0	30	1									
Anglais	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,5						
Projet d'insertion ou rapport de stage	0	15		contrôle continu	Oral + Ecrit	0,5						
UE5 - Unité libre (3 ECTS)			1	Voir le règlement d'examen auprès de l'UFR organisatrice								

Les étudiants peuvent choisir de remplacer cet ensemble d'enseignements par un stage UEP (voir Art.III-8) ou un séjour ERAMUS (voir Art.III-9) ou un séjour à l'Université Matej Bel de Banska Bystrica (voir Art.III-10). Cette possibilité n'est pas accessible aux étudiants qui en auraient déjà bénéficié au cinquième semestre.

Article III-7 b : Stage

Les étudiants ayant effectué un stage facultatif hors période d'enseignement entre le quatrième et le cinquième semestre de la Licence peuvent remplacer la réalisation du projet d'insertion prévu dans l'UE 4 par la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage.

Cette possibilité est soumise à l'autorisation du Directeur, après avis de la commission pédagogique qui aura dû être informée du projet de l'étudiant avant le début du stage.

**CINQUIEME OU SIXIEME SEMESTRE DE LA LICENCE,
SEMESTRE « UNITE D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE »**

Article III-8 : Semestre « Unité d'Expérience Professionnelle »

Les étudiants peuvent remplacer l'ensemble des enseignements du cinquième ou du sixième semestre par une unité d'expérience professionnelle, c'est-à-dire un stage long en entreprise.

La possibilité de suivre ce stage est soumise à l'autorisation du Directeur, après avis de la commission compétente.

Ce stage fait l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale. A l'issue de cette soutenance, une note est attribuée au candidat. Cette note tient compte à la fois du stage à proprement parler, du rapport écrit, et de la présentation orale. Si le candidat obtient la moyenne, il bénéficie alors des 30 crédits ECTS du semestre.

En cas d'échec en première session, il est organisé en seconde session une nouvelle soutenance orale dans laquelle l'étudiant ajourné présente une version corrigée de son rapport écrit.

**CINQUIEME OU SIXIEME SEMESTRE DE LA LICENCE,
SEMESTRE « ERASMUS »**

Article III-9 : Semestre « ERASMUS ».

Les étudiants peuvent suivre leur formation du cinquième et/ou du sixième semestre dans une université étrangère dans le cadre du programme européen ERASMUS. Les étudiants qui choisissent cette possibilité doivent alors suivre 4 cours dispensés dans l'université étrangère correspondante.

Ce choix est subordonné à l'accord du Directeur, après avis du responsable des relations internationales de l'UFR de Sciences Economiques de l'Université de Poitiers.

Chacun de ces cours est évalué dans l'université d'accueil, et l'étudiant reçoit une note globale correspondant à la moyenne des 4 notes obtenues.

Si le candidat obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20, il bénéficie des 30 crédits ECTS du semestre.

L'étudiant ajourné à la première session d'examens repasse des épreuves en deuxième session dans toutes les matières pour lesquelles il n'a pas obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20. Ces épreuves de seconde session sont normalement organisées dans l'université d'accueil à l'étranger. En cas d'impossibilité et à titre exceptionnel, ces épreuves pourront être passées à l'Université de Poitiers, en accord avec l'université partenaire.

SIXIEME SEMESTRE DE LA LICENCE

SEMESTRE « SLOVAQUIE »

Article III-10 a : Enseignement du sixième semestre de la Licence jointe avec l'Université Matej Bel de Banska Bystrica

Les étudiants peuvent postuler en vue de l'obtention d'un double diplôme : la Licence Droit Economie Gestion, mention « Economie », de l'Université de Poitiers et la Licence d'économie de l'Université Matej Bel de Banska Bystrica, Slovaquie.

Les étudiants sélectionnés dans ce but, devront obligatoirement passer le semestre 6 dans cet établissement partenaire en Slovaquie. Ils y suivront un enseignement spécifique (en français et en anglais) correspondant à leur parcours à l'Université de Poitiers. Les matières imposées et les modalités d'examen et de calcul de résultats sont indiquées dans le tableau suivant :

SEMESTRE 6 – LICENCE JOINTE

Unités d'enseignements / enseignements	cours	T.D.	évaluation	coeff.
UE 1 : Fondamentaux			10 ECTS	3
Politique économique approfondie	26		<i>contrôle continu + épreuve orale</i>	1,00
Intégration monétaire et européenne	26		<i>projet écrit + épreuve écrite</i>	1,00
Business planning	13	26	<i>projet écrit</i>	1,00
UE 2			9 ECTS	3
Corporate finance	20	20	<i>projet écrit + épreuve écrite</i>	1,50
Statistics 2	26	26	<i>épreuve écrite</i>	1,50
ou				
UE 2bis			9 ECTS	3
Human resources management	13	26	<i>projet écrit + épreuve écrite</i>	1,50
Case studies in marketing ou Case studies in management		52	<i>étude de cas + épreuve écrite</i>	1,50
UE 3 : Unité libre			2 ECTS	1,5
Mémoire	26		<i>travail écrit + présentation orale</i>	1,50
UE 4 : Méthodologie et projet personnel			9 ECTS	3
Anglais		15	<i>épreuve écrite</i>	1,00
Communication interculturelle	26		<i>contrôle continu</i>	1,00
Slovaque	26		<i>Contrôle continu</i>	1,00

Article III-10 b : Seconde session d'examens de la Licence jointe

L'étudiant ajourné à la première session d'examens repasse en deuxième session, à l'Université Matej Bel de Banska Bystrica, des épreuves dans toutes les matières dont il n'a pas gardé le bénéfice de la note en application des dispositions générales de l'article II-6.

Article III-11 : Parcours des étudiants slovaques à l'UFR Sciences Economiques (S5)

Dans le cadre de l'accord avec l'Université Matej Bel de Banska Bystrica, le règlement d'examen qui s'applique aux étudiants slovaques accueillis à l'UFR Sciences Economiques de Poitiers dépend des options suivies par ces étudiants dans leur université d'origine. Ce règlement est repris dans le tableau suivant :

Semestre 5 – Etudiants Slovaques Economie et management d'entreprise (EME)

Enseignements	1° session	2° session
UE1 : Enseignements fondamentaux		
<i>- Globalisation et stratégies des firmes (3 ETCS)</i>		
Cours : 20 h TD : 15 h	Epreuve écrite de 1 h notée sur 20 Contrôle continu noté sur 20	Moyenne recalculée sur 30 Epreuve écrite de 2h notée sur 30
<i>- Introduction au Marketing (3 ETCS)</i>		
Cours : 15 h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 30	Epreuve écrite de 2h notée sur 30
<i>- Comptabilité générale (4 ECTS) cours AES ou Droit</i>		
Cours : 20 h TD : 20 h	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve orale notée sur 40
Total nécessaire à la capitalisation : 50/100 Nombre de crédits ECTS : 10		
UE2 : Spécialisation EME		
<i>- Stratégie et finance d'entreprise (4ECTS)</i>		
Cours : 30h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2h notée sur 40
<i>- Diagnostic territorial (3ECTS)</i>		
Cours : 25h	Epreuve orale notée sur 20	Moyenne recalculée sur 30 Epreuve orale notée sur 30
<i>Sociologie économique (3ECTS)</i>		
Cours : 15 h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 30	Epreuve écrite de 2h notée sur 30
Total nécessaire à la capitalisation : 50/100 Nombre de crédits ECTS : 10		
UE3 : Méthodologie		
<i>- Anglais (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 1H30 noté sur 20
<i>- Informatique (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 2H noté sur 20
<i>- Connaissance du milieu professionnel – projet d'insertion (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Oral sur dossier noté sur 20	Oral sur dossier noté sur 20
Total nécessaire à la capitalisation : 30/60 Nombre de crédits ECTS : 6		
UE4 : Unité libre : l'étudiant choisit une matière dans la liste ci-dessous		
<i>Economie monétaire internationale (4 ECTS)</i>		
	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
<i>Cycles économiques (4 ECTS)</i>		
	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
Total nécessaire à la capitalisation : 20/40 Nombre de crédits ECTS : 4		
Total des points : 300 Total nécessaire à l'admission : 150/300		Nombre de crédits ECTS : 30

Semestre 5 – Etudiants Slovaques
Finances, banque et investissement (FBI)

Enseignements	1° session	2° session
UE1 : Enseignements fondamentaux		
<i>- Globalisation (3 ETCS)</i>		
Cours : 20 h	Epreuve écrite de 2 h notée sur 20 Contrôle continu noté sur 20	Moyenne recalculée sur 30 Epreuve écrite de 2h notée sur 30
<i>- Introduction au Marketing (3 ETCS)</i>		
Cours : 15 h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 30	Epreuve écrite de 2h notée sur 30
<i>- Comptabilité générale L2 AES (4 ECTS)</i>		
Cours : 20 h TD : 20 h	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve orale notée sur 40
Total nécessaire à la capitalisation : 50/100 Nombre de crédits ECTS : 10		
UE2 : Spécialisation FBI		
<i>- Stratégie et finance d'entreprise (4 ECTS)</i>		
Cours : 30h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2h notée sur 40
<i>- Marché financier L3 (5 ECTS)</i>		
Cours : 25h TD : 15h	Epreuve écrite de 2h notée sur 20 Contrôle continu noté sur 20	Moyenne recalculée sur 50 Epreuve écrite de 2h notée sur 50
<i>Sociologie économique (3 ECTS)</i>		
Cours : 25h	Epreuve orale notée sur 20 Moyenne recalculée sur 30	Epreuve écrite de 2h notée sur 30
Total nécessaire à la capitalisation : 60/120 Nombre de crédits ECTS : 12		
UE3 : Méthodologie : l'étudiant choisit deux cours dans la liste ci-dessous		
<i>- Anglais (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 1H30 noté sur 20
<i>- Informatique (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 2H noté sur 20
<i>- Connaissance du milieu professionnel – suivi de projet (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Oral sur dossier noté sur 20	Oral sur dossier noté sur 20
Total nécessaire à la capitalisation : 20/40 Nombre de crédits ECTS : 4		
UE4 : Unité libre : l'étudiant choisit une matière dans la liste ci-dessous		
<i>Cycles économiques (4 ECTS)</i>		
	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
<i>Economie monétaire internationale (4 ECTS)</i>		
	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
Total nécessaire à la capitalisation : 20/40 Nombre de crédits ECTS : 4		
	Total des points : 300 Total nécessaire à l'admission : 150/300	Nombre de crédits ECTS : 30

Semestre 5 – Etudiants Slovaques
Economie publique et services – Développement régional (EPS)

Enseignements	1° session	2° session
UE1 : Enseignements fondamentaux		
- <i>Globalisation (3 ETCS)</i> Cours : 20 h	Epreuve écrite de 1 h notée sur 20 Contrôle continu noté sur 20	Moyenne sur 30 Epreuve écrite 2 h notée sur 30
- <i>Introduction au Marketing (3 ETCS)</i> Cours : 15 h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 30	Epreuve écrite 2 h notée sur 30
- <i>Comptabilité générale (4 ECTS) cours L2 AES</i> Cours : 20 h TD : 20 h	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve orale notée sur 40
Total nécessaire à la capitalisation : 50/100 Nombre de crédits ECTS : 10		
UE2 : Spécialisation EPS		
- <i>Stratégie et finance d'entreprise (4ECTS)</i> Cours : 25h	Epreuve orale notée sur 20	Moyenne recalculée sur 30 Epreuve orale notée sur 30
- <i>Intégration et politique économique (3 ECTS)</i> Cours : 20 H	Epreuve écrite de 2 h notée sur 30	Epreuve écrite de 2 h notée sur 30
Total nécessaire à la capitalisation : 35/70 Nombre de crédits ECTS : 7		
UE3 : Méthodologie		
- <i>Anglais (2 ECTS)</i> TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 1H30 noté sur 20
- <i>Informatique (2 ECTS)</i> TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 2H noté sur 20
- <i>connaissance du milieu professionnel et projet d'insertion (2 ECTS)</i> TD : 15 h	Oral sur dossier noté sur 20	Oral sur dossier noté sur 20
Total nécessaire à la capitalisation : 30/60 Nombre de crédits ECTS : 6		
UE4 : Unité libre :		
<i>Matière libre proposée par l'UFR de sciences économiques (4ECTS) l'étudiant choisit une matière dans la liste ci-dessous</i>		
<i>Economie des Ressources humaines (4 ECTS)</i>	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
<i>Diagnostic territorial (4 ECTS)</i>	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
<i>Matière libre (3ECTS) l'étudiant choisit une matière dans la liste d'unités libres proposée par l'université</i>	Noté sur 30	Noté sur 30
Total nécessaire à la capitalisation : 35/70 Nombre de crédits ECTS : 7		
Total des points : 300 Total nécessaire à l'admission : 150/300		Nombre de crédits ECTS : 30

Semestre 5 – Etudiants Slovaques Tourisme (T)

Enseignements	1° session	2° session
UE1 : Enseignements fondamentaux		
<i>- Globalisation (3 ETCS)</i>		
Cours : 20 h	Epreuve écrite de 1 h notée sur 20 Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 2 h notée sur 30
<i>- Introduction au Marketing (3 ETCS)</i>		
Cours : 15 h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 30	Epreuve écrite de 2 h notée sur 30
<i>- Comptabilité générale (4 ECTS) cours L2 AES</i>		
Cours : 20 h TD : 20 h	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve orale notée sur 40
Total nécessaire à la capitalisation : 50/100 Nombre de crédits ECTS : 10		
UE2 : Spécialisation T		
<i>Sociologie économique (3ECTS)</i>		
Cours : 15h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 30	Epreuve orale notée sur 30
<i>- Stratégie et finance de l'entreprise (4ECTS)</i>		
Cours : 30h TD : 15h	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2h notée sur 40
Total nécessaire à la capitalisation : 35/70 Nombre de crédits ECTS : 7		
UE3 : Méthodologie		
<i>- Anglais (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 1H30 noté sur 20
<i>- Informatique (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Contrôle continu noté sur 20	Epreuve écrite 2H noté sur 20
<i>- Connaissance du milieu professionnel et projet d'insertion (2 ECTS)</i>		
TD : 15 h	Oral sur dossier noté sur 20	Oral sur dossier noté sur 20
Total nécessaire à la capitalisation : 30/60 Nombre de crédits ECTS : 6		
UE4 : Unité libre :		
<i>Matière libre proposée par l'UFR de sciences économiques (4ECTS) l'étudiant choisit une matière dans la liste ci-dessous</i>		
<i>Economie des ressources humaines (4 ECTS)</i>		
	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
<i>Cycles économiques (4 ECTS)</i>		
	Contrôle continu noté sur 40	Epreuve écrite de 2 h noté sur 40
<i>Matière libre (3ECTS) l'étudiant choisit une matière dans la liste d'unités libres proposée par l'université</i>		
	Noté sur 30	Noté sur 30
Total nécessaire à la capitalisation : 35/70 Nombre de crédits ECTS : 7		
	Total des points : 300 Total nécessaire à l'admission : 150/300	Nombre de crédits ECTS : 30